

ASSEMBLÉE NATIONALE23 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-3567

présenté par

Mme Arrighi, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi,
M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu,
M. Iordanoff, Mme Laernoes, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 4

I. – À l’alinéa 5, substituer aux mots :

« pour le premier exercice »,

les mots :

« pour les deux premiers exercices »

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa 5, supprimer les mots :

« et à 10,3 % pour l’exercice suivant ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 8, substituer aux mots :

« pour le premier exercice »,

les mots :

« pour les deux premiers exercices ».

IV. – En conséquence, à la fin du même alinéa 8, supprimer les mots :

« et à 20,6 % pour l’exercice suivant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi de finances pour 2025 a instauré une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises, applicable aux sociétés réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 1 milliard d'euros en France. Ce dispositif, conçu pour renforcer les recettes publiques dans un contexte de dégradation des finances de l'État, prévoit un rendement de 4 milliards d'euros pour l'année 2026, avec des taux différenciés selon la caractéristique des entreprises.

Cependant, face à l'injustice de la politique fiscale actuelle qui fait supporter la plus grande partie des efforts au plus modestes, il est proposé de maintenir les taux de la contribution des grandes entreprises dans un souci de justice fiscale. Cette mesure permettra un rendement linéaire supplémentaire de 4 milliards d'euros pour 2026. Cette estimation repose sur l'hypothèse d'une assiette stable.